

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE
DES INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES**

chargée d'examiner l'objet suivant :

Initiative Dylan Karlen et consorts – Pour un juste équilibre politique dans nos exécutifs

!

**Pour des exécutifs cantonal et communaux élus au scrutin de représentation
proportionnelle !**

PREAMBULE

Pour rappel, la Commission thématique des Institutions et des droits politiques (CIDROPOL) a examiné cet objet lors de sa séance du 10 novembre 2020. La minorité de la Commission est composée du député Vincent Keller (remplaçant de Monsieur le député Yvan Luccarini) et du député Philippe Ducommun. Ce rapport ne reprend donc pas les éléments généraux, déjà inscrits dans le rapport de majorité.

POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Dans le canton de Vaud et dans les communes, modifier un système électoral n'est pas une nouveauté. Le système actuel est lui-même le fruit de plusieurs modifications majeures qui ont eu lieu au cours de l'histoire. L'élection des exécutifs communaux et cantonal à la majoritaire possède néanmoins quelques défauts que l'initiative permettrait de gommer.

En premier lieu, l'initiative du député Karlen permettrait de renforcer la participation aux élections en atténuant le sentiment de « vote perdu ». A la majoritaire, l'électeur préfère voter pour la « tête qui dépasse le plus », c'est d'ailleurs la seule défense du système émise par la majorité en disant que celui-ci est le seul qui permet à des personnes rassembleuses au-delà de son propre parti d'être élu, puisqu'aucun parti ne fait plus de 50 % des voix aujourd'hui. Cela signifie, et des études canadiennes¹ l'ont démontré : « (...) Blais et Carty ont constaté que l'« effet psychologique » de Duverger – qui découle de la tendance qu'ont les systèmes non proportionnels à pénaliser les petits partis et donc à décourager leurs partisans à long terme – entraîne, dans les systèmes majoritaires uninominaux, une diminution de la part du suffrage exprimée pour les « tiers » partis d'environ 20 % par rapport aux systèmes de représentation proportionnelle. ». L'initiative du député Karlen, qui instaure la proportionnelle dans les exécutifs permettrait d'augmenter la participation.

Secondement, un système à la proportionnelle permet de mieux représenter les minorités et par voie de conséquence, mieux respecter la volonté des électeurs. Plus particulièrement, il permet de mieux représenter la diversité des idées exprimées par des partis ou groupements de partis qui sont considérés comme minoritaires. La majorité de la commission met en avant la stabilité du système actuel, pourtant l'introduction d'un système à la proportionnelle permettrait un partage du pouvoir qui a pour effet immédiat de stabiliser le système².

¹ https://elections.ca/res/rec/fra/sys/macivor_f.pdf

² https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_S_27970.P001/REF

Troisièmement, la minorité considère que l'initiative du député Karlen permettrait de représenter la diversité politique – et donc le génie local si l'on parle de communes – plutôt que le règne permanent des grands partis. Si l'on se réfère à l'histoire, l'introduction du scrutin à la proportionnelle en 1945 – certes pour le législatif cantonal – a fait écho à une vague d'un grand parti (élu à la majoritaire) et qui a permis de mieux représenter la diversité politique. En d'autres termes, les grands partis, ou grandes alliances actuelles, ne sont pas forcément celles de demain et l'introduction de la proportionnelle permet de lisser les sauts d'orientations politiques. Et par conséquence, d'augmenter la stabilité du système.

Finalement, rien ne permet d'indiquer, à l'heure actuelle et avec le système à la majoritaire, que les électeurs votent pour des personnes avant de voter pour des partis à l'exécutif, bien au contraire. En effet, la proportion de bulletins compacts se situe entre 50 et 75% des bulletins utilisés par les électeurs lors des scrutins majoritaires. On pourrait même aller plus loin et prétendre que c'est peut-être tout aussi bien le mode de scrutin qui induit ce biais auprès des électeurs, et que rien ne permet de dire que ce biais soit souhaitable dans l'exercice de la fonction. La minorité ne va pas jusque-là.

CONCLUSION

Pour tous ces arguments et afin que les citoyens puissent s'exprimer sur un sujet qui les concerne au plus haut point, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil d'accepter l'initiative « Pour un juste équilibre politique dans nos exécutifs ! Pour des exécutifs cantonal et communaux élus au scrutin de représentation proportionnelle ! » du député Dylan Karlen.

Renens, le 24 février 2023

Le rapporteur de minorité:
(Signé) Vincent Keller